

2011_B067

OBJET : Agriculture et forêt - Modification des conditions de la convention de mise à disposition de la SAFER pour les parcelles KD73 et KD259 à Plan d'Aillane en lien avec les travaux prévus pour le pôle d'échange

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sté-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteurs: Monsieur Christian Burle
Monsieur Jean Chorro

Objet: Développement Economique - Agriculture - Modification des conditions de la Convention de Mise à Disposition de la SAFER pour les parcelles KD 73 et KD 259 à Plan d'Aillane en lien avec les travaux prévus pour le pôle d'échange.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'articulation entre la politique d'aménagement du pôle d'échange de Plan d'Aillane et la politique agricole, il vous est proposé de modifier les conditions de la mise à disposition de parcelles à un agriculteur établies par la décision N°2007B062 du Bureau communautaire du 13 mars 2007. En effet, ces parcelles situées sur la future zone de travaux liés au pôle d'échange de Plan d'Aillane vont voir leurs surfaces réduites et où les acquisitions faites par la communauté ont modifiées les numéros de parcelles.

La Communauté est devenue propriétaire des parcelles cadastrées section KD n° 105 et 73 d'une contenance de 8,4143 ha lieu-dit « Plan d'Aillane » dans le cadre de notre compétence développement économique suite aux délibérations N°2006B188 du 7 juillet 2006. Ces parcelles incluses dans le périmètre de ZAD de Plan d'Aillane sont destinées à la réalisation du pôle d'échange de Plan d'Aillane et des aménagements économiques qui y seront liés.

Afin d'éviter les intrusions et les usages non désirés et pour assurer la poursuite de l'entretien de ces parcelles, une Convention de Mise à Disposition a été passée avec la SAFER et la décision avait été prise de ~~maintenir le fermier en place avec la double échéance des travaux et du~~ départ à la retraite de celui-ci, à travers la délibération N°2007B062 du Bureau Communautaire du 13 mars 2007.

Les premiers travaux d'aménagements sont lancés actuellement par la Direction des Transports, les parcelles vont être impactées. Le plan de l'avant projet présenté en annexe 1 précise l'impact sur les parcelles concernées par cette nouvelle voie uniquement réservée à la circulation des bus.

Dans la mesure où l'aménagement global des espaces économiques autour du pôle d'échanges n'est pas encore défini et que l'exploitation reste possible sur le reste des parcelles il est donc proposé de poursuivre la mise à disposition des terres dont la communauté est propriétaire.

Il est cependant nécessaire de modifier les termes de la convention pour tenir compte de la diminution des surfaces impactées soit 6 830 m² pour les deux parcelles.

Par ailleurs, il est nécessaire de modifier l'identification cadastrale d'une parcelle qui a changée après la restructuration parcellaire liée aux acquisitions de la CPA. Ainsi la parcelle KD 105 est devenue la parcelle KD 259.

La surface totale faisant l'objet de la CMD s'élèvent donc après cette modification à 7, 4790 ha.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Rural et notamment les dispositions de l'article L 142-6,

VU la délibération n° 2007B062 du Bureau Communautaire du 13 mars 2007 portant sur la mise en œuvre de la CMD,

VU la délibération n°2006-B188 du Bureau Communautaire du 7 juillet 2006 portant sur l'acquisition des parcelles,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de
bien vouloir :

- **DEMANDER** l'intervention de la SAFER afin qu'elle modifie la Convention de Mise à Disposition en prenant en compte la nouvelle surface cultivable et le nouveau numéro de la parcelle,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la nouvelle Convention de Mise à Disposition.

		Aménagement d'un pôle d'échange de transports de plan d'Allasse à Aix en provence	
N°	Mod/Mission	64/01/2011	
	Elaboration	29/12/2010	
Folios	Mod/Mission	Date	

N° projet : L'AMENAGEMENT DU PLAN D'ALLASSE, pour le plan d'urbanisme



PAYS D'AIIX

MEDIAE

Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Epure de plan

Echelle : 1 / 1000^e

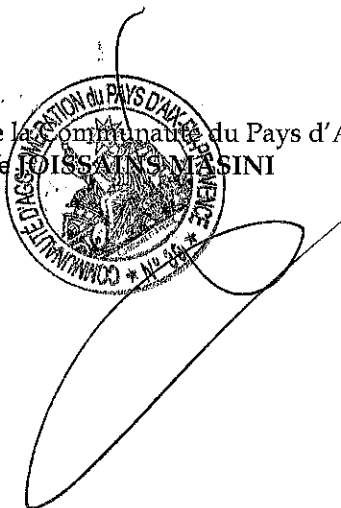
2011_B067

OBJET : Agriculture et forêt - Modification des conditions de la convention de mise à disposition de la SAFER pour les parcelles KD73 et KD259 à Plan d'Aillane en lien avec les travaux prévus pour le pôle d'échange

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire

Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **22 FEV. 2011**